

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2007

Révision: 19.11.2007

*

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

· Identification de la substance ou de la préparation

· Nom du produit: **Renforcement de couleur Super**

· Code du produit: 10940, 10941, 10939, 10943

· Emploi de la substance / de la préparation

Imprégnation protectrice

· Producteur/fournisseur:

AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960

Fax. +49(0)911 - 644456

e-mail info@akemi.de

· Service chargé des renseignements:

Laboratoire
Dieter Zimmermann
@mail_D.Zimmermann@akemi.de

· Renseignements en cas d'urgence:

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59

Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

*

2 Identification des dangers

· Principaux dangers:



Xn Nocif

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

R 10 Inflammable.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

*

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique

· Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 64742-48-9 EINECS: 265-150-3 No CEE: 649-327-00-6	naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Carc. Cat. 2; Xn; R 10-65-66	50-100%
CAS: 34396-03-7	Trimethoxy (2,4,4-trimethylpentyl)silan	R 10-52/53	<12,5%
CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6 No CEE: 603-001-00-X	méthanol	T, F; R 11-23/24/25-39/23/24/25	<1%

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2007

Révision: 19.11.2007

Nom du produit: Renforcement de couleur Super

(suite de la page 1)

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.
- * **4 Premiers secours**
- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Amener les sujets à l'air frais.
Position et transport en position latérale stable.
 - Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
 - Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 - Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
 - Indications destinées au médecin:
 - Les symptômes suivants peuvent apparaître:
 - Dyspnée
 - Migraine
 - Etourdissement
 - Vertiges
 - Nausées
 - Apparition de sueurs
 - Risques Risque d'incidents respiratoires.
 - Traitement En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

* **5 Mesures de lutte contre l'incendie**

- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:
 - Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
 - Peut être dégagé en cas d'incendie:
 - Monoxyde de carbone (CO)
 - Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
- Équipement spécial de sécurité: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Autres indications Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

* **6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**

- Les précautions individuelles: Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- Mesures pour la protection de l'environnement: En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2007

Révision: 19.11.2007

Nom du produit: Renforcement de couleur Super

(suite de la page 2)

· Méthodes de nettoyage/ récupération:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· Indications supplémentaires:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* 7 Manipulation et stockage

· Manipulation:

· Précautions à prendre pour la manipulation:

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Eviter la formation d'aérosols.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir à l'abri de la chaleur.

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

* 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-56-1 méthanol

VME	Valeur momentanée: 1300 mg/m ³ , 1000 ppm
	Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2007

Révision: 19.11.2007

Nom du produit: Renforcement de couleur Super

(suite de la page 3)

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Avant de commencer à travailler, enduire la peau d'une préparation protectrice résistant aux solvants.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre AX

· Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

AKEMI recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive sans utilisation de gants de protection:

STOKODERM (<http://www.stoko.com>)

AKEMI recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)

AKEMI recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

FRAPANTOL (<http://www.stoko.com>)

AKEMI recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EEG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

· Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2007

Révision: 19.11.2007

Nom du produit: Renforcement de couleur Super

(suite de la page 4)

- Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6 , 480 min
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
Caoutchouc fluoré (Viton)
Vitoject (KCL, Art No. 890)
Caoutchouc nitrile
Camatril (KCL, Art No. 730, 731, 732, 733)
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:
Caoutchouc nitrile
Camatril (KCL, Art No. 730, 731, 732, 733)
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:
Gants en cuir
Gants en tissu épais
- Protection des yeux:
 Lunettes de protection hermétiques
- Protection du corps:
Vêtements de travail protecteurs

* 9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales.

Forme: Liquide
Couleur: Incolore
Odeur: Caractéristique

· Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.
Point d'ébullition: 180°C

· Point d'inflammation: > 40°C

· Température d'inflammation: 240°C

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure: 0,6 Vol %
Supérieure: 7,0 Vol %

· Pression de vapeur à 20°C: 1 hPa

· Densité à 20°C: 0,85 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Pas ou peu miscible

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 59,9 %

* 10 Stabilité et réactivité

· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· Réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2007

Révision: 19.11.2007

Nom du produit: Renforcement de couleur Super

(suite de la page 5)

· **Produits de décomposition dangereux:**

Dégagement de gaz/vapeurs inflammables.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

* **11 Informations toxicologiques**· **Toxicité aiguë:**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Oral LD50 >5000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >3000 mg/kg (rabbit)

67-56-1 méthanol

Oral LD50 > 2000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 > 2000 mg/kg (rabbit)

64741-65-7 naphta lourd (pétrole), alkylation

Oral LD50 > 6000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 > 3000 mg/kg (rbt)

Inhalatoire LC50/4 h > 7,8 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:

· de la peau:

Pas d'effet d'irritation.

· des yeux:

Pas d'effet d'irritation.

· Sensibilisation:

Aucun effet de sensibilisation connu.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

* **12 Informations écologiques**· **Effets écotoxiques:**

· Toxicité aquatique:

67-56-1 méthanol

LC50/96h > 100 mg/l (piscis)

· Remarque:

Nocif pour les poissons.

· **Indications générales:**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Nocif pour les organismes aquatiques.

* **13 Considérations relatives à l'élimination**· **Produit:**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
----------	--

20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
----------	--

20 01 13	solvants
----------	----------

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2007

Révision: 19.11.2007

Nom du produit: Renforcement de couleur Super

· Produit de nettoyage recommandé: Alcool

(suite de la page 6)

* **14 Informations relatives au transport**· **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**

· Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):	3 (F1) Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	30
· No ONU:	3295
· Groupe d'emballage:	III
· Etiquette de danger	3
· Désignation du produit:	3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

· **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**

· Classe IMDG:	3
· No ONU:	3295
· Label	3
· Groupe d'emballage:	III
· No EMS:	F-E,S-D
· Marine Pollutant:	Non
· Désignation technique exacte:	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**

· Classe ICAO/IATA:	3
· No ID ONU:	3295
· Label	3
· Groupe d'emballage:	III
· Désignation technique exacte:	HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

* **15 Informations réglementaires**· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

Xn Nocif

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

naphta lourd (pétrole), hydrotraité

· **Phrases R:**

10 Inflammable.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.11.2007

Révision: 19.11.2007

Nom du produit: Renforcement de couleur Super

(suite de la page 7)

· Phrases S:

- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 2 Conserver hors de portée des enfants.
 23 Ne pas respirer la vapeur.
 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 27/28 Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.
 29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
 38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
 Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· VOC EU

506,7 g/l

*

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases R importantes:

- 10 Inflammable.
 11 Facilement inflammable.
 23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
 39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

· Contact:

Dr. Christian Schelle
 Fon ++49 (0)911 64296-59
 @mail C.Schelle@akemi.de

F